

*Initiatives ministérielles*

de doute que si nous surchargeons les propriétaires de petites entreprises de règlements, ils ou elles vont passer plus de temps à faire ça qu'à s'occuper de leur entreprise et à créer des richesses et des emplois.

Déjà, le gouvernement a éliminé 250 règlements qui n'avaient plus leur utilité et ne s'appliquaient plus et on en a modifié plus de 300 autres. Nous savons fort bien qu'il est nécessaire d'améliorer la réglementation et nous y travaillons quotidiennement, de façon à nous assurer que l'on protège les intérêts des Canadiens, là où ils doivent être protégés par règlement, mais sans le faire d'une façon qui représente un fardeau trop lourd pour la petite entreprise.

• (1650)

Nous en arrivons au troisième élément de notre stratégie en faveur des petites entreprises, la question de l'accès aux capitaux. La Loi sur les prêts aux petites entreprises et le projet de loi que nous avons à l'étude, le projet de loi C-99, traitent de l'ensemble de la question de l'accès aux capitaux.

Avec certains de mes collègues ici, je siège au comité de l'industrie. Ce comité travaille depuis maintenant près de deux ans sur cette question de l'accès aux capitaux. Nous avons travaillé avec le secteur privé, avec les banques à charte et avec d'autres pour essayer de faire en sorte que l'on prenne des mesures qui accroissent le capital pour les petites entreprises. Dans une certaine mesure, nous avons eu quelques succès.

Les banques ont écouté ce que nous avions à dire et ont admis qu'il leur fallait un code de conduite qui définit clairement la relation entre les petites entreprises et les institutions financières. Un tel code est maintenant en place dans toutes les banques. Il dit, par exemple, que si on refuse un prêt à une personne, on doit lui dire pourquoi. On doit lui donner la raison. On doit lui proposer d'autres solutions. Il fixe également dans quelles conditions et dans quels délais on peut demander le remboursement d'un prêt. En fait, il contribue à prévenir un certain nombre de mauvaises surprises. J'ai été heureux de voir que c'était la recommandation du comité de l'industrie que les banques à charte ont adoptée.

Une deuxième chose, c'est que les banques ont mis en place un autre système de règlement des différends. Essentiellement, il s'agit d'un processus de médiation. Celui-ci donne aux petites entreprises qui sont en relation avec une banque et qui ne sont pas heureuses de la façon dont les choses se déroulent, un endroit pour faire appel à un groupe indépendant. C'est une étape positive. C'est quelque chose qui aurait dû exister depuis longtemps. J'ai été heureux de constater que, là encore, c'est à l'initiative du comité de l'industrie que les banques ont fait cela.

Il reste de nombreux défis. Une des choses que nous savons, en tant que parlementaires, c'est que pour savoir si on fournit suffisamment d'argent à la petite entreprise, s'il y a effectivement un accès valable aux capitaux, il faut savoir avec précision

ce que l'on prête et de combien cela augmente ou diminue. Un des objectifs que nous avons poursuivis au cours des quatre ou six derniers mois auprès des banques à charte, c'était de voir à ce qu'elles fournissent des données sur la taille de leurs prêts, et encore là, pas seulement le montant brut de leurs prêts, mais plutôt par région, par secteur, entre autres, afin que nous, les parlementaires, qui sommes les représentants de la population canadienne et, en l'occurrence, des petites entreprises, puissions dire si, oui ou non, la petite entreprise subit actuellement un resserrement du crédit.

Une des grandes difficultés que nous avons éprouvées en nous penchant sur cette question au cours de ces deux dernières années résidait dans le fait que nous n'avions pas accès à des données fiables. Nous disposions d'une foule de preuves anecdotiques et, quand nous nous adressions aux banques, elles répondaient souvent que c'était l'exception, et non pas la règle. En insistant pour obtenir ces statistiques, en insistant pour que ces données nous soient communiquées, nous aurons l'occasion de voir, non pas l'exception à la règle, mais plutôt la règle proprement dite, et de déterminer si l'on met vraiment plus de capitaux à la disposition des petites entreprises.

Complément du secteur privé et des prêts qu'il consent aux petites entreprises, le gouvernement a également un rôle à jouer à cet égard. Le projet de loi C-99 constitue un des nombreux volets de l'interaction que le gouvernement a avec les petites entreprises en ce qui concerne l'accès aux capitaux. Il y a la Banque fédérale de développement, autrefois Banque de développement du Canada, qui prête aux petites entreprises, il y a la Société d'aide aux entreprises, qui relevait jadis du ministère du Développement des ressources humaines et qui relève maintenant du ministère de l'Industrie, laquelle consent des prêts aux petites entreprises en milieu rural, et il y a enfin un projet très important, la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je suis probablement un des rares députés, sinon le seul, à s'être prévalu de ce programme en tant que prêteur, non pas en tant qu'emprunteur, mais bien en tant que prêteur. Je peux dire sans équivoque, que pendant les 20 ans que j'ai travaillé dans une institution financière privée, ce programme a aidé à offrir des capitaux à des petits entrepreneurs. En fait, des prêts supplémentaires ont découlé de ce programme. Il ne s'agissait pas simplement d'un chevauchement. Il n'était pas seulement question d'offrir des prêts qu'on aurait consentis de toute façon. Sans ces garanties, on n'aurait pas accordé ces prêts.

• (1655)

Il s'agit d'un programme important. Il peut vraiment aider les gens de façon très constructive. Par exemple, si un chauffeur de semi-remorque veut acheter son camion-remorque, camion qui coûte parfois plus de 100 000 \$, ce programme va l'aider à le faire. On va financer ce type de matériel jusqu'à concurrence de 250 000 \$. Grâce à ce programme, les gens qui n'auraient pu le faire autrement vont pouvoir se lancer en affaires.